

SOCIÉTÉ

L'Alsace, terre d'accueil des Suisses

Le Haut-Rhin et, dans une moindre mesure, le Bas-Rhin abritent une forte communauté suisse et franco-suisse, soit plus de 22 000 personnes sur un total de 207 000 qui vivent en France. Et qui restent attachées à la Confédération helvétique.

Près de 11 % des personnes titulaires d'un passeport helvète, soit grosso modo 752 000 personnes, vivent à l'étranger. Communément surnommée « la cinquième Suisse », cette communauté est présente dans environ 200 pays, à commencer par la France où elle compte quelque 207 000 membres. Pas moins de 22 631 d'entre eux résident en Alsace, selon les chiffres du consulat général implanté à Strasbourg. Ils sont ainsi presque autant que l'ensemble des Suisses recensés dans toute l'Espagne ! Plus précisément, 18 368 vivent dans le Haut-Rhin et 4 263 dans le Bas-Rhin.

« On ne peut pas dresser un profil type de ces personnes tant elles mènent des vies différentes, souligne le consul général Philippe Flück. En résumant un peu, on peut tout de même dire que l'on trouve dans le Haut-Rhin des personnes installées depuis longtemps pour des raisons professionnelles et d'autres qui ont choisi de passer une retraite tranquille dans un petit village. Elles constituent une colonie de vrais transfrontaliers, dans le sens où elles ont tellement l'habitude de traverser la frontière qu'elles se demandent presque pourquoi elle existe encore... »

« On peut aimer ce pays sans renier la France ? »

« Dans le Bas-Rhin, beaucoup de Suisses et Franco-Suisses habitent à Strasbourg et ses alentours, note-t-il. Nombre d'entre eux exercent des professions en lien avec le Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes, ou évoluent dans les domaines de la banque et de l'assurance. Bien entendu, il ne faut pas généraliser. Des Suisses sont présents dans tous les métiers et tous les milieux. »

Précision : sur les 22 631 détenteurs d'un passeport rouge à croix blanche vivant en Alsace, 15 704 ont également la nationalité française (12 832 dans le Haut-Rhin, 2 872 dans le Bas-Rhin). Sauf rares exceptions, la loi helvète permet, en effet, à ses ressortissants naturalisés de « conserver la citoyenneté de leur pays d'origine », indique l'Organisation des Suisses de l'étranger (lire encadré ci-contre). Leur double nationalité découle « souvent d'une envie de concrétiser des liens affectifs, estime le consul général Philippe Flück. La Suisse est le pays de la famille, des grands-parents, des vacances. En avoir la nationalité leur permet de se sentir appartenir à ce pays qu'ils aiment et ce, sans renier la France où



Le consulat général a réuni, le 19 janvier à Strasbourg, une centaine de jeunes Franco-Suisses et leurs parents.

PHOTO DNA - MARC ROLLMANN

ils vivent au quotidien. »

« Il y a un côté sentimental et nostalgique », confirme Philippe Gaudin-Macabre, un habitant de Saales qui a demandé la double nationalité par filiation dans les années 1980. « C'est une fierté d'être Suisse autant que de se sentir Français », ajoute-t-il avant de lancer avoir même de ce fait « un blason de famille et une devise : "Sourire et tenir". Classe, non ? »

La Confédération suisse fait d'ailleurs tout pour cultiver ce sentiment d'appartenance, par exemple en encourageant ses jeunes binationaux à effectuer un service militaire sur son sol. Pour leur présenter cette possibilité – et d'autres –, le consulat général a encore réuni, ce 19 janvier à Strasbourg, une centaine de Franco-Suisses âgés de 17 et 18 ans ainsi que leurs parents. « J'aimerais que mes enfants fassent ce service pour qu'ils connaissent mieux leur pays d'origine, ses valeurs, et s'impliquent pour lui », con-

fiat alors Stéphane Stuber, un binational de Hatten, en regrettant de ne pas avoir endossé lui-même l'uniforme faute de s'y être pris dans les temps.

« Donner la nationalité suisse aux enfants est un gain pour leur avenir »

Afin de pouvoir néanmoins s'impliquer, le Bas-Rhinois a longtemps pris part aux votations. En effet, les Suisses de l'étranger peuvent participer aux référendums fédéraux, aux élections du conseil national et aux scrutins de certains cantons. Seules conditions : être inscrits auprès d'une représentation du pays (consulat...) et « dans le registre électoral de [leur] dernière commune de domicile en Suisse » ou, s'ils n'ont jamais vécu dans le pays, « dans le registre de [leur] commune d'origine », précisent les autorités.

« Je vote seulement si le sujet me parle. Il y a quelques années, une votation portée sur la suppression de la rede-

vance télé. N'habitant pas sur place, j'ai préféré m'abstenir », commente un résident de Strasbourg. Selon Philippe Flück, 30 % des Suisses et Franco-Suisses alsaciens participent généralement aux votes, jusqu'à 60 % lorsque les décisions sont particulièrement importantes.

Outre manifester un attachement à des racines, disposer de la nationalité suisse « offre des opportunités, comme le dit Grégor Munch, l'un des salariés du consulat de Strasbourg. Des bourses différentes de celles proposées aux étudiants français, par exemple, sont versées aux jeunes voulant étudier en Suisse. » Les binationaux sont notamment attirés par l'École polytechnique fédérale de Lausanne, relève Philippe Flück en citant aussi l'attrait de l'école hôtelière de cette ville. Il ne cache pas d'ailleurs son envie de développer des échanges entre celle-ci et le lycée hôtelier d'Illkirch. « Il existe des facilités pour les études, mais aussi pour l'accès

FILIATION ET MARIAGE

D'après la loi helvète, est Suisse par naissance « l'enfant de conjoints dont l'un au moins est suisse » et « l'enfant d'une citoyenne suisse qui n'est pas mariée avec le père de cet enfant ». Par ailleurs, un « enfant né à l'étranger de parents dont l'un au moins est suisse perd la nationalité suisse lorsqu'il atteint l'âge de 25 ans s'il a également une autre nationalité, sauf si, jusqu'à son 25^e anniversaire, il a été annoncé ou s'est annoncé à une autorité suisse à l'étranger ou en Suisse, ou qu'il a déclaré par écrit vouloir conserver la nationalité suisse ». Parallèlement, la loi prévoit une naturalisation facilitée pour les époux et épouses de Suisses de l'étranger. Ces derniers peuvent l'obtenir « après avoir vécu en communauté conjugale durant six ans au moins » et « avoir des liens étroits avec la Suisse ». Ils doivent, par exemple, « avoir des connaissances élémentaires » sur la géographie ainsi que l'histoire du pays et y avoir séjourné au moins trois fois cinq jours durant les six années précédant leur demande de naturalisation.

au travail », ajoute Sébastien Niedergang, un binational de Colmar. « Donner la nationalité suisse aux enfants est un gain pour leur avenir », martèle un autre Franco-Suisse. Dans son visé : un taux de chômage de 3,2 % en 2017 et de 2,6 % en 2018.

Plus facile pour les binationaux d'ouvrir un compte en Suisse

Au quotidien, la nationalité suisse peut aussi être un plus. « Nous sommes récemment allés aux États-Unis en famille, raconte Sébastien Niedergang. Nous avons demandé des visas pour nos enfants avec leurs passeports suisses parce qu'ils coûtaient moins cher qu'avec leurs documents français. C'était le contraire, en revanche, pour ma femme et moi, donc nous avons voyagé avec nos passeports français. » À en croire divers binationaux, obtenir des documents officiels serait aussi plus rapide du côté helvète qu'hexagonal.

Dans un autre registre, il est également plus facile pour les binationaux d'ouvrir un compte bancaire en Suisse, pays connu pour sa stabilité économique. « Beaucoup de retraités vivant en Alsace touchent leur pension sur un compte suisse et en ont un autre en France pour gérer leurs dépenses courantes, constate le consul Flück. Un jeune qui voudrait ouvrir un compte fera peut-être l'objet d'investigations supplémentaires de la banque du fait de sa domiciliation à l'étranger, mais c'est tout... » ■

Philippe WENDLING

Deux clubs alsaciens

DURANT la seconde moitié du XIX^e siècle, beaucoup de Suisses émigrent pour fuir la pauvreté. Proximité oblige, nombre d'entre eux s'installent en Alsace. C'est dans ce cadre qu'est créé, en 1880, le Club suisse de Strasbourg. « Au début, celui-ci a fonctionné comme un cercle de bienfaisance visant à aider les Suisses nécessiteux, explique Sébastien Oberlé, son président. Avec le temps, ses activités ont changé et pris une dimension plus festive. »

Idem du côté du Cercle suisse de Mulhouse fondé dès 1872. « Aujourd'hui, nous organisons deux excursions en Suisse chaque année, ainsi que des repas et une journée à l'occasion de la fête nationale du 1^{er} août. Sur notre centaine de membres, une cinquantaine ou une soixantaine participent en moyenne à nos rendez-vous », précise Kurt Nussbaumer, son président, en relevant « un besoin presque familial de se retrouver » et « une volonté de maintenir une tradi-

tion ». Seul petit bémol, les jeunes Suisses et binationaux s'investissent moins que leurs aînés dans la vie du Cercle. Conséquence, quasiment tous ses membres ont plus 60 ans. « Il ne faut pas y voir un désintérêt des jeunes pour la Suisse ou leurs origines. Ils ont juste moins de temps pour des activités comme les nôtres », estime Kurt Nussbaumer. À son initiative, l'Union des associations suisses de France pourrait tenir son congrès national à Mulhouse en 2020. ■